



CTA du mardi 12 janvier 2021

Déclaration liminaire FSU

Madame la Rectrice,

Le gouvernement et le Ministère, malgré la pandémie, poursuivent leurs contre-réformes et multiplient les décisions rétrogrades. Le projet de Loi 4D, dangereux pour notre modèle social et pour l'égalité de traitement des citoyens, consacre une déstructuration du cadre national d'intervention des services publics et un découpage des missions publiques. Trois décrets du 2 décembre 2020 pourraient permettre à l'administration de ficher des personnes en raison de leurs opinions et convictions et de leurs problèmes de santé au prétexte qu'ils « révéleraient *une dangerosité particulière* ». La poursuite de l'application de la Loi Transformation de la Fonction Publique, après avoir fait perdre leurs compétences sur les questions de mobilité aux CAP, concerne depuis le 1^{er} janvier 2021, les avancements et changements de grade. Un récent décret sur les comités sociaux d'administration (CSA) a entériné la suppression des CHSCT. La volonté de transformation profonde de l'Observatoire de la laïcité, témoigne d'une volonté gouvernementale de corsetage idéologique incompatible avec un État démocratique. Que dire enfin de la Loi de sécurité globale et de ses nombreuses mesures restreignant gravement les libertés publiques et notamment le droit à la vie privée et la liberté d'information, sans offrir aucune garantie supplémentaire contre le terrorisme, empêchant de fait toute dénonciation de dérives et violences policières.

Dans le domaine de l'Éducation, les coups continuent de pleuvoir : le Ministère continue sa politique et l'annonce comme à l'accoutumée « en prime » sur BFM TV, chaîne pour laquelle nous demandons que le MEN établisse une connexion directe à partir de son site internet pour que tous les personnels puissent suivre en temps réel la dérive décisionnelle ministérielle. Après la contre-réforme des lycées, qui en continuité de celle des collèges, multiplie ses effets néfastes pour tous les élèves, deux décrets sont dès lors imposés modifiant le fonctionnement des instances des EPLE : le fonctionnement des conseil d'administration avec ordre du jour à la main exclusive des chefs d'établissement et la disparition possible des commissions permanentes, qui, comme outil d'instruction et de débat très utiles sur de nombreux dossiers pourraient devenir (si elles sont maintenues) des outils de remplacement des C.A. Soit un dialogue social revu et corrigé par un Ministre et une administration qui, depuis plusieurs années, le considèrent comme un passage obligé pour faire valoir des arbitrages déjà entérinés et non comme un temps nécessaire pour construire des propositions qui puissent faire évoluer positivement des décisions envisagées. Comme cadeau de Noël, une ordonnance méprisante, datée du 24 décembre 2020, pour le travail des collègues, des élèves et des étudiants, permet au Ministère de pouvoir changer les modalités d'examens et des concours jusqu'à 15 jours de la date des épreuves.

Enfin, la gestion sanitaire des personnels depuis le printemps 2020 est et reste catastrophique : mensonges médiatisés, masques, nombre d'élèves positifs, minimisation du risque de contamination par les jeunes enfants, manque de reconnaissance salariale avec des primes pour mieux diviser les personnels ...

La préparation de la rentrée 2021 reste dans la même veine : classes surchargées, conditions d'apprentissage des élèves dégradées, des personnels débordés alors que le suivi et le conseil aux élèves est primordial dans un climat anxieux, vies scolaires sous tension, des personnels territoriaux (agents des collèges et des lycées) épuisés, aucun moyen supplémentaire en matière d'accompagnement sanitaire et social alors même que les besoins sont énormes.

Pour le SNUipp-FSU, dans le premier degré, l'école fait face à une crise grave et inédite. Les personnels sont en première ligne et se sentent abandonnés. La réussite des élèves est menacée... Les annonces faites ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Le SNUipp-FSU tient à pointer le mensonge des 1 688 créations de postes dans le 1er degré pour la rentrée 2020. A grand renfort de communication, le ministère avait concédé 1 248 emplois en mars venant s'ajouter aux 440 déjà prévus. En réalité le premier degré ne bénéficiera pas de 1 688 mais seulement de 1 379,50 moyens d'enseignement supplémentaires. En répercutant des emplois de stagiaires comptant comme des demi-moyens d'enseignement, la dotation complémentaire de 1 248 emplois a subitement fondu de 308,50 postes.

Le temps du constat est nécessaire :

- Avec cette dotation : pas de marges de manœuvre. Même si la sécurité sanitaire l'exigeait, il serait aujourd'hui impossible d'alléger les effectifs des classes.
- Pas plus qu'il n'est possible de remplacer la totalité des enseignant-es malades ou placé-es à l'isolement car les moyens de remplacement disponibles n'y suffisent pas. Le SNUipp-FSU dénonce la précarité des enseignant-es contractuels, recrutés sans formation sur des CDD de 6 semaines, pour remplacer des collègues à risques dont on sait qu'ils et elles ne reprendront pas avant de long mois ! Alors qu'ils sont indispensables pour réduire les inégalités scolaires, les RASED sont rarement complets quand ils ne sont pas tout simplement absents dans certaines zones de notre académie.
- Le manque d'autres personnels dans les écoles : malgré les promesses ministérielles, l'alourdissement de la charge des directrices et directeurs d'école s'est encore aggravée, toujours pas d'aide administrative pérenne. Tout comme le constat est fait régulièrement du manque d'accompagnant-es d'élèves en situation de handicap.

La création de 2 039 ETP prévus pour le 1er degré au budget 2021 ne permettra pas de financer l'ensemble des priorités malgré une baisse des effectifs.

La dotation académique de 140 postes qui en découle non plus ! Pour les SNUipp de l'académie et selon les priorités académiques que vous avez exprimées, nous avons chiffré. Au total donc pour répondre à vos propres priorités, Mme La rectrice, l'académie devrait être dotée de 595 postes soit un différentiel de 455 postes avec la « généreuse » dotation ministérielle. En aucun cas, cette dotation ne permettra à l'école de répondre à la crise qu'elle traverse ni de stopper la dégradation des conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Pour le SNUipp-FSU, l'urgence impose un autre projet pour l'École et un investissement sur le long terme. Il doit reposer à la fois sur un abaissement des effectifs dans toutes les classes, sur un abondement de postes nécessaires dont les postes de remplaçants et de RASED, et sur une revalorisation des métiers d'enseignant et d'AESH.

Ainsi, nationalement, le SNUipp-FSU chiffre à plus de 90 000 le nombre de postes nécessaires au bon fonctionnement de l'école primaire. Cela passe par un véritable plan d'urgence pour l'éducation !

Pour le SNES-FSU : dans les collèges et les LGT, les conséquences du confinement, non prises en compte à la rentrée 2020, sont encore ignorées pour la préparation de la rentrée 2021 avec un affichage des H/E à la baisse, baisses qui sont encore plus fortes en réalité.

Plus concrètement, la rentrée scolaire 2021 dans notre académie s'engage sur un point positif. La progression du nombre d'élèves dans le second degré public se poursuit : + 726 en clg, + 2158 en LGT + post bac.

Cependant, encore une année de plus, nous devons constater que les moyens d'enseignement ne suivent pas cette progression, affaiblissant le taux d'encadrement pour chacun des deux cycles du second degré.

La savante manœuvre ministérielle qui consiste à regrouper HP et HSA en ETP moyens d'enseignement, ne trompe personne. En effet, afficher 55 créations d'ETP en lycée alors que 33 sont des HSA est une supercherie qui permet de communiquer sur une baisse sous-évaluée du H/E de -0,028. La même manipulation pour les collèges (affichage de 15 créations d'ETP alors qu'il y a 16 suppressions d'ETP en HP) devient un mensonge flagrant qui permet alors d'afficher un H/E en baisse de uniquement de 0,005 point.

Dans la réalité, en LGT, pour les 2158 élèves supplémentaires prévus, il aurait fallu créer 100 postes pour maintenir le même taux d'encadrement que celui de cette année. En collèges, ce sont 32 postes supplémentaires qu'il aurait fallu et 77 en LP, soit au total 209 postes manquants pour la rentrée 2021. On est bien loin des 93 affichés en création dans les documents préparatoires de ce CTA.

Pour le SNUEP-FSU, la création de 135 places supplémentaires dans la filière professionnelle à la rentrée 2021, pour 221 élèves attendus en seconde bac pro et 1^{ère} CAP, est un signal positif, même s'il pourrait s'avérer insuffisant. L'ouverture de formations liées à l'environnement au lycée de Sommières est également à saluer. C'est sur plan qualitatif que l'on peut peut-être noter un manque d'ambition. Par exemple, l'axe de formation autour du numérique n'est pas présent parmi les nouvelles formations proposées. On peut noter également la transformation des 57 places de Bac Pro Gestion Administration exclusivement vers des filières commerciales.

La voie professionnelle pâtit aussi de l'insuffisance des moyens octroyés par le ministère. La création de seulement 17 ETP (dont on déplore que seule la moitié sont prévus en heures postes) est insuffisante pour permettre un encadrement pédagogique pertinent des élèves. Il aurait fallu 77 ETP supplémentaires pour conserver le taux d'encadrement actuel, au regard de la prévision d'effectifs en forte hausse à la rentrée prochaine.

Nous rappelons également que la réforme de la Voie Professionnelle entre dans sa 3^{ème} et dernière année, avec les nouvelles grilles horaires qui s'appliqueront aux terminales Bac Pro. Il est évident que cette réforme, que la FSU continue à dénoncer, participe à la diminution progressive des moyens d'enseignement.

La fermeture de 66 places en bac pro GA ne semble pas avoir d'impact RH sur les collègues PLP GA en poste dans les filières concernées pour la rentrée 2021. Il reste cependant 88 places à fermer pour la rentrée 2022. La FSU continue de demander une réelle anticipation de ces futures fermetures, sans attendre le dernier trimestre 2021. Cette anticipation devrait pouvoir permettre aux collègues potentiellement concernés par une suppression de poste de préparer au mieux une éventuelle évolution de carrière. Nous demandons à nouveau qu'un dialogue avec les organisations syndicales soit mis en place sur ce dossier le plus rapidement possible.

Pour le SNEP-FSU, le ministère a décidé de mettre en place à la rentrée 2021 un nouvel enseignement de spécialité « éducation physique, pratiques et culture sportives ». Le SNEP-FSU, en étant toujours opposé à cette réforme du lycée, a toujours demandé qu'un enseignement de spécialité spécifique à l'EPS soit mis en place. C'est donc une avancée que nous actons. Pour autant, sa mise en place dans le cadre de la suppression de plus de 1800 emplois ne peut se faire dans des conditions satisfaisantes et cela risque d'exacerber les concurrences entre disciplines dans les établissements concernés. Il nous paraît cohérent que la dotation des établissements concernés tienne compte de cette mise en place.

Un à trois établissements par académie pourront ouvrir cet enseignement. C'est insuffisant. Nous pensons qu'il est indispensable de laisser la possibilité à toutes les équipes EPS qui le souhaitent de s'emparer de cette spécialité. De même, tous les élèves qui désirent faire cette spécialité doivent pouvoir être en mesure de le faire dans l'établissement qui proposera cet enseignement, c'est la règle voulue par cette réforme du bac, le libre choix des élèves, et donc pas de sélection ni de capacité d'accueil prédéfinie avant leurs vœux.

Nous souhaitons dans une logique d'équité territoriale à ce que la totalité des départements soient couverts par ce nouvel enseignement de spécialité. Enfin, des critères de transparence sur les choix effectués s'imposeront.

Pour le SNASUB-FSU, l'avant-projet de loi 4D, dont l'esprit a été présenté le 18 décembre par le gouvernement aux organisations syndicales, envisagerait de placer les adjoint.es-gestionnaires des EPLE sous une double autorité : celle de l'État, représenté par le chef d'établissement et celle de la collectivité territoriale (département pour les collèges ou région pour les lycées). Si cette mesure devait voir le jour, elle aggraverait la situation que connaît nombre d'adjoint.es-gestionnaires actuellement en créant les conditions structurelles d'injonctions paradoxales permanentes. En effet, l'intrusivité de certaines collectivités dans la vie des établissements, parfois au mépris des lois et règlements de l'éducation, est déjà aujourd'hui un facteur de déstabilisation de leur bonne organisation et fonctionnement. En outre, la décentralisation en 2004 des personnels techniques et des missions d'entretien, de maintenance et d'hébergement montre au quotidien toutes les difficultés liées à la double autorité fonctionnelle et hiérarchique que l'on nous vante aujourd'hui.

Rappelons simplement que l'EPLE est un opérateur de proximité de service public qui met en œuvre au quotidien une politique d'éducation nationale pilotée par l'Etat, du niveau ministériel à l'échelon déconcentré. Rien ne saurait donc justifier une « décentralisation » des adjoint.es-gestionnaires ou de leurs fonctions, voire de leurs équipes, dont les missions – éducatives – sont d'organiser et de rendre possible l'acte d'enseignement au sein de l'établissement scolaire public.

Pour le SNASUB-FSU, dans chaque EPLE, l'adjoint.e-gestionnaire doit rester personnel de l'Éducation nationale, sous l'autorité de l'Éducation nationale, fonctionnelle et hiérarchique.

Alors que l'agenda social se tenant en marge du "Grenelle de l'éducation" traite de l'évolution des métiers administratifs, dont ceux afférents à la gestion des EPLE, il n'a jamais été question d'un tel projet de mesure qui aurait pourtant de lourds et négatifs impacts.

Le SNICS-FSU dénonce lui aussi le projet de loi 4D et plus particulièrement l'annonce de décentralisation de la santé en milieu scolaire de l'éducation nationale vers les départements. Pour notre part, ce transfert de compétences ne permettra pas d'accroître la performance de la santé scolaire grâce à un pilotage départemental et nuirait gravement à l'objectif ambitieux posé par la loi pour une École de la confiance : celui de la réussite scolaire de tous-tes les élèves.

La santé des élèves est un des déterminants majeurs de cette réussite et la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves doit rester une mission de l'École, colonne vertébrale de la République. Ce projet ne rencontre pas l'adhésion des infirmier.es de l'Éducation nationale qui sont attaché.es au cadre ministériel et au caractère national de la santé à l'École. Ce cadre donne l'assurance d'une équité territoriale, et surtout répond aux besoins des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative, traduits par les 18 millions de consultations infirmières réalisées chaque année à leur demande.

Alors STOP à la décentralisation

Les syndicats SNASUB et SNICS dans et avec l'ensemble de la FSU, première fédération de l'éducation nationale, s'opposeront donc par tous les moyens à ce que ce projet voit le jour.

Pour toutes ces raisons, pour dénoncer le mépris de ce gouvernement et de notre Ministre, pour exiger un plan pluriannuel de rattrapage dans l'Éducation, pour augmenter massivement les taux d'encadrement permettant la réussite et l'émancipation de tous les élèves, pour une revalorisation de nos métiers et de nos professions dans toutes leurs dimensions, **la FSU et tous ses syndicats nationaux** appellent l'ensemble des personnels à se mobiliser massivement lors de la **journée de grève nationale Éducation et par des manifestations le mardi 26 janvier prochain**.